

DECISION DU PRESIDENT

DECISION N°2020.00593

**MARCHE SUBSEQUENT N°8 -
ACCORD CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE DE MAITRISE
D'OEUVRE POUR LES OPERATIONS
DE VOIRIE RESEAUX DIVERS -
MARCHE CONCLU AVEC 3D INFRASTRUCTURE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2020-330 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, notamment son article 1^{er} autorisant le Président des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à exercer l'ensemble des attributions de l'organe délibérant mentionné à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'exception des matières énumérées du 1° au 7° de ce même article,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 1^{er} décembre 2016, exécutoire le 02 décembre 2016, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre pour les opérations de voirie réseaux divers n°2019SEM50, qui a désigné la société 3D INFRASTRUCTURE titulaire du lot 2 territoire Gier,

CONSIDERANT la consultation, ayant pour objet l'attribution du marché subséquent n°8 à l'accord-cadre 2019SEM50 pour la maîtrise d'œuvre des travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable de l'impasse Giraudières à Châteauneuf organisée par voie électronique, par Saint-Etienne Métropole du 25 mai 2020 au 02 juin 2020, auprès de l'attributaire de l'accord-cadre,

CONSIDERANT que l'offre remise par 3D INFRASTRUCTURE est conforme,

CONSIDERANT que l'offre proposée par 3D INFRASTRUCTURE est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché est conclu avec 3D INFRASTRUCTURE, parc d'activité STELYTEC, 42400 Saint-Chamond, siret n° 50421208500014, relatif au marché subséquent n°8: maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable de l'impasse des Giraudières à Châteauneuf.

ARTICLE 2

L'exécution des prestations débute à compter de la date fixée par ordre de service de commencer la mission AVP jusqu'à parfait achèvement des travaux.

ARTICLE 3

Le marché est traité à prix global et forfaitaire. Les prix du marché sont fermes et non actualisables. Le forfait provisoire de rémunération est de : 2 600 € HT.

RECU EN PREFECTURE

Le 18 juin 2020

VIA DOTELEC - iXBus

02 AU 042-24420770-25230902-C020305290

DATE D'APPHICAGE : 18 juin 2020

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée au budget annexe eau potable – Destination 2014 CHAT 9 – section Investissement.

ARTICLE 5

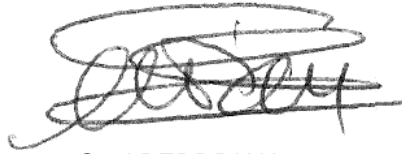
La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

Les conseillers métropolitains seront informés de cette décision dès son entrée en vigueur.

ARTICLE 6

Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 15/06/2020
Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end, positioned above the name Gaël PERDRIAU.

Gaël PERDRIAU